

Vinzier, le 11 juin 2025



Aux parents d'enfants fréquentant le  
centre de loisirs du Pays de Gavot

**MAIRIE**

DE

**VINZIER**

**1 Place de la Mairie  
74500 VINZIER**



Téléphone

04 50 73 61 19



Fax

04 50 73 66 49



Courriel

mairie@vinzier.com



Site

vinzier.com

Siret Commune de Vinzier  
217403088 00016

**Objet : Maintien du centre de loisirs pendant les vacances scolaires  
uniquement**

Madame, Monsieur,

Les sept Communes du plateau de Gavot (Bernex, Champanges Feternes, Larringes, Saint Paul en Chablais, Thollon les Mémises et Vinzier) offraient aux enfants un centre de loisirs, géré par notre prestataire Léo Lagrange, avec lequel nous avons signé une convention pour l'organisation d'activités les mercredis et pendant les vacances scolaires.

Cette convention prendra fin le 30 juin 2025.

Compte tenu des problèmes de locaux et des couts financiers, la nouvelle convention de gestion du centre de loisirs du Pays de Gavot entre Léo Lagrange Animation et les 4 Communes du plateau de Gavot (3 Communes ne souhaitant plus adhérer au groupement de commande) a été établie pour accueillir les enfants **uniquement pendant les vacances scolaires** à compter du 7 juillet 2025.

**Par conséquent, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025, l'accueil du mercredi ne sera plus assuré.**

Je vous saurai gré de prendre d'ores et déjà vos dispositions.

Je vous prie d'agréer, au nom de mes homologues Maires du plateau de Gavot, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Maire de Vinzier, Commune coordinatrice du groupement  
Marie-Pierre GIRARD

